Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_03-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de la convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Excusée	Maëlys BERTHO	EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves		X Excusé	Jean-Luc GALLLAIS	RAVET Sylvain		X Excusé	Arnaud EON
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	3	19

D2026_07_ 03 Vote d'une subvention au profit du CCAS

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121.22 ;*

***Vu** le Code Général des Finances Publiques ;*

***Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifié applicable à la collectivité ;*

***Vu** la délibération n° D2026-02-06 portant sur l'adoption du budget Le Port en date du 12 février 2026 ;*

***Vu** l'avis de la commission Finances du 24 juin 2026 ;*

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en fonctionnement au budget CCAS, il convient de voter une subvention de fonctionnement.

Madame La Maire propose de subventionner le Budget CCAS à hauteur de 3500.00 € afin de financer le repas des ainés. Cette action sociale n'a pas été prévue au budget initialement voté par le conseil d'administration du CCAS.
Dans le cadre de la M57, l'instruction budgétaire précise que les destinataires des subventions aux comptes 657362 et 657 sont nominativement nommés.

Bénéficiaire	Compte	Montant
Centre Communal d'Action Sociale	**657362**	**3 500,00 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_03-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **VERSER** au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 3500.00€
- **DONNER** pouvoir à la Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.
- **AUTORISER** les services à mettre en œuvre la présente Décision Modificative n°2

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

Maëlys BERTHO,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)

Retour de préfecture tamponné le : / 07 / 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*